

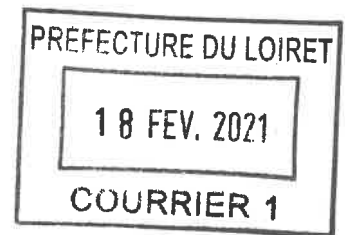


COMITE SYNDICAL

Du 09 février 2021



Délibération n° 3



Objet : Rapport d'orientations budgétaires pour 2021

Étaient présents :

Messieurs NÉRAUD, BRAUX, MILLIAT, MARTIN, LELEVE. Madame GALZIN

Était présent en visioconférence : Monsieur TEBIBEL.

Étaient excusés :

Messieurs MALBO, GABELLE, GUERIN, NEVO.

Assistaient également à la réunion :

MEYER, Messieurs DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS, EUGENE et JOUDIQU.

Vu le rapport n° 2 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,

Exposé

Les dispositions de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales modifiées par la Loi 2015-991 du 7 août 2015 (article 107), imposent aux communes de 3.500 habitants de présenter à l'organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport doit donner lieu à un débat.

Ces dispositions s'appliquent également aux Syndicats Mixtes comprenant au moins une collectivité de 3.500 habitants et plus.

Les éléments de réflexion soumis dans le cadre de ce débat, portent sur les éléments suivants :

1. Evolution du budget de fonctionnement du SMAEDAOL pour l'année 2021

Le budget de fonctionnement est élaboré en tenant compte à la fois des risques liés à la crise sanitaire encore présente en ce début d'année, et d'un certain nombre de contraintes sur les charges à caractère général et sur les charges de personnel.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes du budget du syndicat sont constituées pour l'essentiel :

- ✓ **Des subventions et participations des membres** : 74% des recettes d'exploitation (réalisé 2020)
- ✓ **Des produits des services et des ventes diverses** : 14 % des recettes d'exploitation (réalisé 2020)
- ✓ **Des revenus des immeubles** : 11% des recettes d'exploitation (réalisé 2020)

Concernant les produits des services et revenus des immeubles :

Lors de sa séance du 15 décembre 2020, le Comité syndical a adopté de nouveaux tarifs et redevances pour l'année 2021 en appliquant un taux d'évolution de +0,7% (niveau de l'inflation).

Concernant le produit des services il est anticipé une légère reprise du trafic sans toutefois atteindre le niveau de 2019. Le produit est ainsi estimé à 200 000 € contre 172 933€ en 2020 et 249 119 € en 2019.

S'agissant du revenu des immeubles il est estimé un produit stable par rapport à celui de 2020, soit 138 000 €, basé sur une hypothèse favorable où les occupants actuels des hangars maintiendraient leur présence sur le site.

Les subventions et participations :

Les subventions et participations sont constituées des cotisations des membres, dont le principal financeur est le Département, et de la taxe d'aéroport versée par l'Etat. Ainsi 948 723€ de subventions et participations ont été versées au SMAEDAOL en 2020 réparties comme suit :

- Cotisations des membres : 783 200€ dont Département : 651 200€, Orléans Métropole : 100 000€, CCIL : 18 000 €, communes membres : 14 000 € ;
- Taxe aéroport (ETAT) : 165 523€

Concernant la taxe d'aéroport, et en raison de l'impact de la crise sanitaire sur le trafic aérien, et de la baisse régulière constatée ces dernières années, celle-ci est estimée avec la plus grande prudence (158 000 €) soit en-deçà du produit de 2020 (165 523 €) lui-même en baisse par rapport à 2019 (179 037 €).

Les contributions des membres autres que le Département (communes, CCIL et Orléans Métropole) seront maintenues au niveau de 2020 soit 132 000 €.

Ainsi que le prévoient les statuts, la participation du Département sera sollicitée à hauteur du déficit prévisionnel estimé et ajusté à la clôture de l'exercice. A ce stade le montant est estimé à 842 000 €.

En outre et dès qu'un retour à la normale sera possible, une rencontre avec les deux principaux contributeurs que sont le Département et Orléans Métropole sera organisée, afin de donner suite aux conclusions de l'étude stratégique de valorisation de l'aéroport.

L'ensemble des recettes de ce chapitre est évalué à 1 132 000€.

Évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses du budget du syndicat sont constituées :

- ✓ **Des charges à caractère général** : 43 % des dépenses d'exploitation (réalisé 2020)
- ✓ **Des charges de personnel** : 55 % des dépenses d'exploitation (réalisé 2020)
- ✓ **De provisions** : 2% des dépenses d'exploitation

Les charges à caractère général tiendront compte d'une progression au niveau du taux de l'inflation et de certaines évolutions liées à des augmentations tarifaires spécifiques. Les estimations intègrent également des coûts liés à des vérifications réglementaires, un litige avec SFR, la réalisation de vidéos pour valoriser l'aéroport, et la remise à niveau de certains postes (carburant, électricité, réceptions) dont les réalisations 2020 ont été particulièrement basses du fait de la crise sanitaire.

Ce chapitre progresserait ainsi de +15 % par rapport aux réalisations 2020.

Les charges de personnel : la prévision budgétaire 2021 (569 000 €) anticipe une hypothèse de reprise de l'activité et se base sur les neuf postes actuellement ouverts au budget du syndicat mixte.

L'évolution de 14% entre 2020 et 2021 a pour origine d'une part le recrutement du second agent envisagé pour mai 2021 (poste non pourvu en 2020), et le versement de primes aux agents liées à l'ouverture des weekends et jours fériés (poste en baisse en 2020 : 486 ouvertures en moins par rapport à 2019 soit un budget de 24 300 €)

La dotation aux provisions : conformément à la délibération n°6 du comité syndical du 15 décembre 2020 qui a approuvé le principe de constituer une provision budgétaire au titre des indemnités de départ à la retraite des agents, il sera inscrit en 2021 une dotation de 26 000 €.

Budget d'investissement du SMAEDAOL pour l'année 2021

Le plan pluriannuel d'investissement ajusté vous a été présenté au cours de cette séance pour un montant total de 1 829 972 € dont 450 132 € au titre de 2021.

A ce programme viendront s'ajouter les opérations qui n'ont pas été réalisées en totalité en 2020 et qui feront l'objet d'un report sur 2021 pour 446 532€, Il s'agit des opérations suivantes :

Frais d'études : 79 975€ (loi sur l'Eau : PCG, porté à connaissance, enquête publique)

Bâtiments : 8 410 € (transmetteur vocalys et IP)

Matériel industriel : 26 896 € (goniomètre, équipements radio)

Outillage : 2 015 € (luxmètre)

Matériel de bureau et informatique : 7 137 € (meuble bureau, contrôleur d'accès filaire et wifi)

Agencements et aménagements du matériel : 50 080 € (Remplacement système de détection intrusion et contrôle d'accès AIMS)

Acquisition véhicule de pompier : 110 000 €

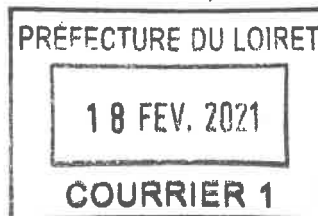
Installations, matériel et outillage technique : 106 028 € (allongement de la piste)

Autres : 55 989 € (dont mobil home PMR, rampe d'approche)

Ce programme d'équipement sera financé par les dotations aux amortissements (1 004 657€) et le résultat excédentaire de 2020 (447 491 €)



Après avoir délibéré, le comité syndical :



ARTICLE UNIQUE :

Donne acte à Monsieur le Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.

(adopté)

Le Président du Syndicat Mixte,



Frédéric NÉRAUD

